




COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 
ID : 974-249740085-20220624-AFF16_CC240622-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 24 JUIN 2022

AFFAIRE N° 16-20220624

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC
DE TRANSPORT URBAIN NOVASUD POUR L'EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de juin à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 juin 2022, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20220624 à l'affaire n° 24-20220624, puis de l'affaire n° 26-20220624 à l'affaire n° 28-20220624 ainsi que de celle de Madame Catherine TURPIN (de l'affaire n° 25-20220624 à l'affaire n° 25-20220624).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31
Absents représentés : 15
Absents : 02

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LOSSY Patricia, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge.

BENARD Monique, FONTAINE Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, MUSSARD Harry, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, VIENNE Axel. GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet (représenté par André THIEN AH KOON), PAYET-TURPIN Francemay (représentée par Daniel MAUNIER), TECHER Doris (représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE), THIEN AH KOON Patrice (représenté par Jean-Pierre THERINCOURT).

BASSIRE Nathalie (*représentée par Gilles FONTAINE*), SOUBAYA Josian (*représenté par Catherine TURPIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (représenté par Christian LANDRY), JAVELLE Blanche Reine (représentée par David LEBON), FULBERT-GERARD Gilberte (représentée par Harry MUSSARD), HOAREAU Sylvain (représenté par Marie Andrée LEJOYEUX), HUET Marie-Josée (représentée par Axel VIENNE), K/BIDI Emeline (représentée par Henri-Claude HUET), LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda (représentée par Axel VIENNE), MUSSARD Rose Andrée (représentée par Stéphanie LEICHNING).

BENARD Clairette Fabienne (représentée par Jeannot LEBON).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu.

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 16-20220624**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN
NOVASUD POUR L'EXERCICE 2021**

Le Président rappelle aux élus communautaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales, le délégataire d'un service public doit produire, en cours d'exploitation, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service donné aux usagers des transports en commun dans le cas d'espèces.

Ce rapport annuel doit être soumis pour examen au Conseil communautaire.

Conformément aux dispositions contractuelles le groupement NOVASUD a transmis par e-mail le 01/06/2022 à la CASUD ledit rapport (synthèse et rapport complet).

Malgré la crise sanitaire liée au COVID 19 en 2020, il ressort les principaux éléments de synthèse suivants :

- un réseau qui enregistre 4 086 464 kms,
- 1 039 568 € TTC de recettes commerciales. Ces recettes sont en hausse de 41 % comparées à celles de l'année 2020 (impact Covid),
- un parc de 106 véhicules qui opèrent sur le réseau CARSUD afin de répondre au mieux aux besoins du marché, dont 44 véhicules qui sont mis à disposition par la CASUD à NOVASUD. Le groupement NOVASUD met donc 62 véhicules en propre sur le réseau Carsud,
- 210 salariés mobilisés par le groupement sur le réseau CARSUD,
- un exercice marqué par :
 - une production des unités d'œuvre maîtrisée malgré un niveau de disponibilité des véhicules MAD qui reste insuffisant ;
 - une mise à niveau des process à l'échelle du territoire et le déploiement de nouveaux outils numériques pour faciliter le parcours clients ;
 - un taux de couverture des dépenses qui progresse après sa chute liée à la crise (10 % contre 7,5 % en 2020 et 14 % en 2019) ;
 - une structure des ventes qui reste ciblée sur les titres unitaires (87 % des ventes) ;
 - une situation financière qui se redresse à confirmer sur les deux derniers exercices du contrat (prorogé d'un an).
- Un bilan financier positif : avec un résultat de 7 215 €.

Au vu de ces documents, il est donc proposé à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel du délégataire de service public de transport urbain NOVASUD pour l'exercice 2021.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

- prend acte du rapport annuel du délégataire de service public de transport urbain NOVASUD pour l'exercice 2021,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

